



Nombre de délégués
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

- 6 JUIL. 2022

COURRIER ARRIVÉ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 JUIN 2022

A la suite d'une convocation du 14 juin 2022, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 20 juin 2022 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ Etaient présents : **31**
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Gabriel WALKOWIAK, Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Jean-Claude HUBERT, Serge STEBLER, David SUCK, Hubert BUR, André DUPPRE, Simone RAMSAIER, Francois GATTI, Pierre THIL, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER.
- ✓ Excusés : **13**
Mesdames, Messieurs Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Chantal PLATTE, Marc SENE, Guy BORN, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Emmanuel SCHULER, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Pierre LANG, Bernard PETRY.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : **9**
Mesdames, Messieurs Hubert BOURING a donné procuration à Joël NIEDERLAENDER, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Salvatore COSCARELLA a donné procuration à Gabriel WALKOWIAK, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Emmanuel THIRY a donné procuration à Etienne HOFFERT, Cathia HEIM a donné procuration à David SUCK, Joël ROMANG a donné procuration à Jean-Claude HUBERT, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Francois GATTI, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER.
- ✓ Absents : **2**
Messieurs Claude KLEIN, Pascal LAUER.

11. COMMUNICATION

OBJET : ETIQUETTES / AUTOCOLLANTS DE SUIVI DE COLLECTE

Le Comité Syndical,

Dans le cadre de la mise en place du dispositif multiflux, le Sydème avait réalisé et imprimé 7 types d'étiquettes de suivi de collecte de couleur pour l'ensemble de ses collectivités adhérentes. Les

ambassadeurs du tri du Sydeme et des intercommunalités apposaient ces étiquettes sur la poignée des bacs roulants lors des suivis de collecte afin d'informer les usagers des erreurs constatées.

Le Sydeme bénéficiait durant toute cette période d'aides financières importantes du Département de la Moselle, de l'ADEME ainsi que des éco-organismes.

Suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri au sein du territoire, certaines étiquettes sont désormais devenues obsolètes et d'autres supports, adaptés aux nouveaux dispositifs de tri et de collecte, doivent être élaborés.

Ces nouveaux outils ont été réalisés en interne et répondent aux besoins des collectivités.

Comme le Sydeme ne bénéficie plus d'aides financières pour la réalisation de ces supports, il est proposé que le Sydeme réalise une commande groupée pour l'ensemble des intercommunalités et refacture aux adhérents l'impression de ces supports selon leur demande.

Ci-dessous le tarif d'impression (commande de mars 2022) :

Etiquette de suivi de collecte bleue – Sac bleu

3 000 exemplaires – Format fini : 285 x 75 mm - Type étiquette bagage

Impression 2 couleurs Recto/Verso – Découpe spéciale – Décorticage

725 € HT

Il est proposé aux intercommunalités de refacturer les autocollants livrés en se basant sur le tarif d'achat :

0.24 €/unité

Etiquette de suivi de collecte jaune – Borne d'apport volontaire (devis de mai 2022) :

3 000 exemplaires – Format fini : 285 x 75 mm - Type étiquette bagage

Impression 2 couleurs Recto/Verso – Découpe spéciale – Décorticage

600 € HT

Il est proposé aux intercommunalités de refacturer les autocollants livrés en se basant sur le tarif d'achat :

0.20 €/unité

Autocollant de suivi de collecte jaune – Sac jaune transparent (devis de juin 2022) :

3 000 exemplaires – Format fini : 105 x 148 mm

Impression 2 couleurs Recto

275 € HT

Il est proposé aux intercommunalités de refacturer les autocollants livrés en se basant sur le tarif d'achat :

0.09 €/unité

ENTENDU l'exposé de Monsieur Roland ROTH, Président.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

40 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décident

- D'acter la prise en charge par chaque collectivité de l'impression des outils de suivi de collecte élaborés suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 20 juin 2022

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de la publication du compte-rendu de la délibération, le... 06 JUIL. 2022.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le .. 06 JUIL. 2022.....

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

- 6 JUIL. 2022

COURRIER ARRIVÉ